

1911 : Barrage de Montange Félix pour la construction d'une tournerie à Saint Germain.

TUNE
A

Nantua, le 10 Octobre 1911. 1

Le Sous-Préfet
à Monsieur le Maire à St-Germain de Joux,

J'ai l'honneur de vous transmettre une
expédition du procès-verbal de récolement des travaux
de construction d'un barrage sur la rivière la
Semine effectués par M. Montange en vue de la
mise en jeu d'une tournerie lui appartenant,
au territoire de la commune de St-Germain de Joux.
Ce procès-verbal est visé pour homologation.
Je vous prie de vouloir bien faire délivrer,
sur papier timbré, une copie de ce document
au permissionnaire.

Le Sous-Préfet.
[Signature]

PROCES-VERBAL

Le vingt-deux Septembre mil neuf cent onze
Nous soussigné, Conducteur des Ponts et Chaussées,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 1911 qui réglemente
l'usage de la force motrice que M. MONTANGE Félix industriel à Montréal
emprunte à la rivière la Semine, sur la Commune de St-Germain
de-Joux, pour la mise en jeu de son usine située sur la ri-
ve droite et de son usine hydro-électrique construite sur la
rive gauche
Vu notamment l'article 9 portant que les travaux prescrits
devront être terminés dans le délai d'une année
à dater de la notification,
Nous sommes rendu sur les lieux pour procéder au procès-
verbal de récolement desdits travaux.
Par lettre en date du 12 septembre 1911 nous avons fait connaître à M. le
Maire de la Commune de St-Germain-de-Joux l'époque et l'objet de cette
visite, en le priant de donner à cet avis toute publicité, et de prévenir spé-
cialement: et de faire remettre nos lettres de convocation
à M. MONTANGE Félix, permissionnaire et à MM. JOUX frères,
industriels à St-Germain-de-Joux.